

### Ordre du jour :

1. Rappel : le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
2. La programmation opérationnelle 2022-2023
3. La programmation opérationnelle 2024 : méthodologie
4. ATI FEDER - avis de pré-sélection : création d'une crèche de 20 places à Entre-Vignes
5. Bourg-Centre Occitanie : avenant de la commune d'Aimargues et candidature de Gallargues-Le-Montueux

### Présents :

Sylvie THOMAS, Conseillère Régionale (Région Occitanie), Katy GUYOT, Conseillère Régionale (Région Occitanie), Laura SOVET, référente territoriale (Région Occitanie), Cécile MUNDLER, Directrice adjointe aménagement du territoire et fonds européens (Conseil Départemental du Gard), Pierre MARTINEZ, Président (PETR Vidourle Camargue/CC Pays de Sommières), Jérôme BOISSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président (CC Pays de Lunel), Denis DEVRIENDT, Vice-Président (CC Pays de Lunel), Véronique MICHEL, Conseillère communautaire (CC Pays de Lunel), Karine DIAZ-TURQUAY, Responsable Europe/subventions/partenariats (CC Pays de Lunel), Christophe CORREIA, Responsable Aménagement du territoire et développement durable (CC Pays de Sommières), Philippe GRAS, Président (CC Rhône-Vistre-Vidourle), André BRUNDU, Président (CC Petite Camargue), Claude BERNARD, Vice-Président délégué aux finances (CC Terre de Camargue), Eric GUARDIOLA, Directeur général des services (CC Terre de Camargue), Bernard JULLIEN, 3<sup>ème</sup> adjoint délégué à l'urbanisme (Mairie d'Aimargues), Fabienne GAUDIN, 7<sup>ème</sup> adjointe déléguée aux finances (Maire d'Aimargues), Sylvie GRADISKI, Directrice générale des services (Mairie d'Aimargues), Laurence BARDUCA-FAUQUET, Adjointe déléguée aux affaires sociales et à la communication (Maire de Gallargues-Le-Montueux), Maxime CHARLIER, Directeur (PETR Vidourle Camargue), Frédéric CAMBESSEDES, chargé d'ingénierie financière et contractualisations (PETR Vidourle Camargue).

### Excusés :

Henri BRIN, Conseiller Régional (Région Occitanie), Robert CRAUSTE, Président (CC Terre de Camargue), Isabelle de MONTGOLFIER, Vice-Présidente (CC Pays de Lunel), Charlotte LAFAGE, Chargée de projets PVD Sommières/Calvisson (CC Pays de Sommières).



Signature officielle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028

## Ouverture de séance

Au nom de la Mairie d'Aimargues, M. Bernard JULLIEN a le plaisir d'accueillir les membres du comité de pilotage CTO/ATI Vidourle Camargue dans la salle municipale Lucien DUMAS.

### Pour le PETR Vidourle Camargue :

M. Pierre MARTINEZ rappelle que le Contrat Territorial avec la Région Occitanie constitue un espace de dialogue stratégique pour la planification et le financement des opérations sur notre territoire. En ce sens, le PETR Vidourle Camargue assure la mise en œuvre de ce cadre contractuel en facilitant et en accompagnant les échanges entre les différents financeurs pour le compte des communes et EPCI du territoire.

Il souligne le travail mené depuis la validation collective de la candidature CTO 2022-2028 et ATI FEDER 2021-2027 réalisée en septembre dernier. Travail qui conduit aujourd'hui, presque un an jour pour jour, à un temps solennel de signature officielle de ce document cadre et à la validation du premier programme opérationnel de crédits régionaux 2022-2023.

### Pour la Région Occitanie :

Mme Sylvie THOMAS resitue l'engagement de la Région Occitanie auprès des territoires dans le cadre des CTO pour la déclinaison des trois grandes orientations définies dans le cadre du PACTE VERT. Elle met en avant également le plaisir de signer ce jour ce document cadre pour le territoire Vidourle Camargue et de valider une première programmation opérationnelle représentant le soutien par la Région Occitanie de 62 opérations au titre de l'année 2022 et d'ores et déjà 28 opérations qui sont accompagnées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Le soutien de la Région Occitanie se réaffirme pleinement et directement auprès des communes avec la poursuite de la politique Bourg-Centre Occitanie, avec notamment la validation ce jour de l'avenant de la commune d'Aimargues et la candidature de la commune de Gallargues-Le-Montueux.

Mme Katy GUYOT, complète ces premiers propos en insistant sur l'évolution de la méthodologie qui évolue à partir de 2024 avec une dimension programmatique renforcée et des règles d'attribution qui encadrent davantage le dépôt des dossiers et les modalités d'intervention régionale.

Afin de diffuser largement ces informations, une conférence des maires à l'échelle du PETR Vidourle Camargue est prévue le 4 octobre 2023 à Codognan de 10h à 12h, en lien avec les conseillers régionaux et les services référents. L'invitation sera communiquée par le PETR Vidourle Camargue.

 *Le PowerPoint détaillant l'ensemble des points ci-dessous est joint au présent relevé de décisions.*

## Le Contrat Territorial Régional 2022-2028

### Rappel du cadre contractuel régional 2022-2028

Mme Laura SOVET, référente territoriale à la Région Occitanie pour le territoire Vidourle Camargue, resitue le cadre de la politique contractuelle régionale composé pour chaque territoire deux documents socles, à savoir :

- Le contrat cadre fixe la stratégie partagée issue de la rencontre entre les Projets de Territoires et les orientations régionales et départementales
- Les Programmes Opérationnels (PO) annuels fixent la déclinaison opérationnelle des contrats, dans le cadre d'une maquette financière partagée avec les différents partenaires financeurs.

### Guide des aides de la Région Occitanie

Pour appréhender l'ensemble des financements régionaux, la Région Occitanie vient de remettre à jour un guide didactique au service des territoires, il est téléchargeable directement à ce lien : <https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires>

Au niveau des nouveaux dispositifs, il est précisé que les dispositifs relatifs au tourisme ne sont pas encore effectifs. Ils devraient être proposés au vote de la commission permanente de décembre 2023.

### Grands principes applicables aux programmes opérationnels

Les grands principes des programmes opérationnels sont rappelés, à savoir :

- Tous les projets sollicitant une aide régionale doivent être inscrits dans le PO pour être programmés en Commission Permanente
- Peuvent être retenus dans un PO annuel :
  - Les projets dont le commencement d'exécution est prévu dans l'année
  - Les projets pour lesquels un dossier de demande de subvention est déposé auprès de la Région
- Ne sont pas inscrit dans un PO annuel :
  - Les projets manifestement inéligibles aux dispositifs régionaux en vigueur
  - Les projets dont le démarrage n'est pas prévu dans l'année (report dans un PO ultérieur)

- Les projets n'ayant pas fait l'objet d'une demande de subvention à la Région (report dans un PO ultérieur si accompagnement possible)
- L'inscription des projets en cours d'instruction dans un PO ne vaut pas engagement financier des partenaires.
  - Pourront être accompagnés par la Région, les projets éligibles aux dispositifs en vigueur et donc qualifiés au regard du Pacte Vert.

L'élaboration du PO doit permettre un dialogue de gestion annuel :

- Elaboré dès la fin de l'année précédente et au plus tard au premier trimestre, et finalisé d'ici la fin du 1er semestre
- En fin d'année : un bilan du PO avec la possibilité d'intégrer quelques projets non identifiés initialement et dont l'exécution est imminente

Ce dialogue de gestion doit permettre :

- D'identifier les dispositifs financiers mobilisables auprès des partenaires et de s'assurer du dépôt des demandes de subvention auprès de la Région
- De prioriser éventuellement les dossiers dans le respect des nouveaux principes d'intervention régionale à savoir notamment :
  - 1 équipement structurant (sport, culture, bourg-centre, restauration collective, crèche, tourisme...) par an et par commune, tout maître d'ouvrage confondu ;
  - 1 dossier « espace public » sur 2022-2024 par commune / 2 dossiers pour les communes Bourgs Centres ;
  - 1 dossier rénovation énergétique sur 2022-2024 ;
  - 1 dossier mise en accessibilité 2022-2024 ;
  - Par dispositif, pas de nouvelle affectation tant que la réalisation du précédent projet accompagné n'est pas justifiée à hauteur d'au moins 20% ;

## Le programme opérationnel 2022-2023

### Méthodologie d'élaboration

M. Frédéric CAMBESSEDES rappelle les grandes étapes d'élaboration du PO qui s'est construit sur la base d'un inventaire des projets communaux et intercommunaux pour la constitution du plan pluriannuel d'investissement de la candidature au CTO Vidourle Camargue 2022-2028. Un croisement avec les projets déposés dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique a été également opéré. Des extractions régulières de la Région Occitanie ont permis de suivre ensuite au fil de l'eau les nouveaux dépôts effectués auprès des directions thématiques.

Un dialogue de gestion associant les partenaires financiers et les communautés de communes a été effectué entre février et juin 2023 avec notamment la tenue d'un comité technique en avril 2023.

### Présentation du programme opérationnel Vidourle Camargue 2022-2023

Le programme opérationnel 2022-2023 présenté ce jour comprend 116 opérations comprenant :

- Les projets ayant fait l'objet d'une subvention en 2022 ou durant le 1er semestre 2023 :
  - Soit 62 dossiers ayant fait l'objet d'une subvention régionale en 2022 pour un montant total de 2 913 844 €
  - 28 dossiers ayant fait l'objet d'une subvention régionale durant le 1er trimestre 2023 : pour un montant total de 1 163 234,52 €
- Les projets en cours d'instruction faisant l'objet de l'avis favorable en référence à des dispositifs existants (sous réserve de l'instruction définitive) :
  - Soit 26 dossiers déposés (au 01/07/23) auprès des services de la Région et en cours d'instruction représentant 3,2 M € sollicités

*📎 La maquette du programme opérationnel 2022-2023 est jointe au présent compte-rendu.*

Pour les dossiers en cours d'instruction, Mne Laura SOVET précise qu'une dizaine de demandes d'aides sont encore incomplètes sur le plan administratif. Il convient aux maîtrises d'ouvrage concernées de revenir rapidement vers la Région Occitanie pour parfaire à la complétude des pièces demandées le plus rapidement possible afin d'obtenir un arrêté attributif au titre de l'année 2023.

*📎 La liste des demandes d'aides incomplètes est jointe au présent compte-rendu.*

Ce programme opérationnel 2022-2023 valorise également les cofinancements des partenaires financiers soit :

- Pour l'Etat : 2,5M€
- Pour le Département du Gard : 1,9M€
- Pour le Département de l'Hérault : 251 000 €

- Pour les autres partenaires (fonds européens, fonds de concours, agences, ...) : 2,4 M€

Un focus est par ailleurs effectué sur les opérations concernées par la nouvelle règle des projets structurants, à savoir :

Maitrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération
Lunel-Viel	Création d'une cuisine centrale
Campagne	Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle
Lunel	Réfection du parking du lycée Louis Feuillade
CCPC	Construction d'une nouvelle cuisine centrale à Vauvert
CCTC	Construction d'une médiathèque intercommunale au Grau-du-Roi
Calvisson	Réhabilitation du stade de football

### Méthodologie d'élaboration des futurs PO

Mne Laura SOVET présente la méthodologie qui va s'appliquer à compter de 2024 pour l'élaboration des futurs programmes opérationnels. Cette méthodologie donne un caractère programmatique renforcé au CTO dans la mesure où les projets devront nécessairement être inscrits dans le programme opérationnel pour ensuite être instruits et votés par la Région Occitanie. L'inscription des projets devra être effective avant le 31 mars 2024.

En ce sens, la Région Occitanie propose le rétro-planning suivant :

- **Dès le second semestre 2023** informer le PETR des projets qui solliciteront la Région en 2024 et dont le commencement effectif est prévu en 2024 (courrier recensement PETR)
- **Le 4 octobre 2023 à Codognan** : conférence des maires pour informer l'ensemble des communes des dispositifs régionaux et de la méthode d'élaboration des programmes opérationnels
- **D'ici mars 2024**, déposer une demande de subvention auprès de la Région (à défaut transmettre un fond de dossier en attente du dépôt en propre et dû forme)
  - *de manière générale, déposer en même temps auprès de l'ensemble des partenaires sollicités (Etat, Département, Région, etc.)*
  - *Déposer avant le démarrage des travaux*
- **Courant mars/avril 2024** : dialogue de gestion entre les partenaires afin de définir la liste des projets retenus dans le cadre PO prévisionnel 2024
- **Fin du 1er semestre 2024 au plus tard** : validation en COPIL du PO 2024 puis individualisation des dossiers en Commission permanente sous réserve d'une instruction finalisée des dossiers

### ATI FEDER Vidourle Camargue : présentation d'un dossier pour pré-sélection



#### Rappel du l'ATI FEDER Vidourle Camargue 2021-2027

M. Frédéric CAMBESSEDES rappelle le cadre de la candidature à l'ATI FEDER en précisant que désormais des fiches pédagogiques ont été éditées par la Région Occitanie pour détailler les types d'opération et les conditions d'éligibilités pour l'ensemble des actions ciblées par la priorité 5 du programme opérationnel FEDER Occitanie 2021-2027. Il est rappelé aussi la comitologie partagée entre le CTO et l'ATI. En l'absence de comité de pilotage physique, le chef de file pourra organiser la pré-sélection d'opération par la procédure de la consultation écrite.

#### Cadre de la pré-sélection des opérations

M. Pierre MARTINEZ précise que le comité de pilotage est consulté pour chaque dossier déposé auprès d'une ATI et doit émettre un avis de pré-sélection sur l'opportunité du projet au regard de la stratégie de l'ATI.

A travers l'avis de pré-sélection le COPIL s'assure ainsi de la conformité des projets avec la stratégie de territoire mise en œuvre dans le cadre de l'ATI. L'avis de pré-sélection émis par le Chef de file ATI déclenche ensuite l'introduction du dossier dans le circuit de programmation de l'Autorité de gestion.

Il est important de souligner qu'un avis positif du comité de pilotage ne peut présager de l'issue de l'instruction d'un dossier FEDER et son éligibilité, seule l'Autorité de gestion pourra se prononcer sur cette question. En cas d'avis négatif, l'Autorité de gestion est tenue de rejeter cette opération pour incomplétude.

## Projet de création d'une crèche de 20 places sur la commune d'Entre-Vignes :

L'opération présentée ce jour concerne le projet de la création d'une crèche de 20 places sur la commune d'Entre-Vignes :

Opération	Création d'une crèche de 20 places (EAJE)			
Maitre d'ouvrage	Commune d'Entre-Vignes			
Localisation	Entre-Vignes (34400)			
Calendrier	4 <sup>ème</sup> trimestre 2024 > 2 <sup>ème</sup> trimestre 2025			
Lien programme opérationnel FEDER	OS5ii « Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale »			
Lien stratégie ATI	Objectif stratégique 3 « Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux équipements, services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone » → Mesure opérationnelle 3.1 « Pour le cadre de vie »			
Lignes de dépenses	Dépenses d'investissement		1 114 079,22 €	
Plan de financement prévisionnel	Europe FEDER	26%	289 603,38 €	80% maximum d'aides publiques
	Etat (DETR) - acquis	15%	171 660 €	
	CD34 - acquis	4%	40 000 €	
	CAF 34 - acquis	35%	390 000 €	
	Autofinancement	20%	222 815,80 €	

Les montants présentés ci-dessus sont prévisionnels et ne préjugent pas de l'instruction qui sera réalisée par l'autorité de gestion.

M Jérôme BOISSON et Mme Sylvie THOMAS soulignent le caractère intercommunal et structurant de l'opération pour la zone du nord lunellois.

Au regard de la présentation du projet, **il est voté à l'unanimité un avis de pré-sélection positif** de la part du Comité de pilotage CTO/ATI FEDER Vidourle Camargue.

*📎 L'avis de pré-sélection signé par le Président du Comité de pilotage de l'ATI est joint au présent compte-rendu et sera transmis au service instructeur régional.*

## Signature officielle du Contrat Territorial Occitanie Vidourle Camargue 2022-2028

Dans le cadre de ce comité de pilotage est organisée la signature officielle du Contrat Territorial Occitanie Vidourle Camargue 2022-2028.

Les signataires identifiées sont les suivants :

- Conseil Régional Occitanie
- Conseil Départemental du Gard
- PETR Vidourle Camargue
- Communauté de communes du Pays de Lunel
- Communauté de communes du Pays de Sommières
- Communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle
- Communauté de communes de Petite Camargue
- Communauté de communes Terre de Camargue

## Bourg-Centre Occitanie

### Avenant de la commune d'Aimargues

La présentation de l'avenant de la commune d'Aimargues est effectuée par Bernard JULLIEN, 3<sup>ème</sup> adjoint délégué à l'urbanisme, Fabienne GAUDIN, 7<sup>ème</sup> adjointe déléguée aux finances et Sylvie GRADISKI, Directrice générale des services (Mairie d'Aimargues).

Au regard de la présentation effectuée, la proposition d'avenant est validée par le comité de pilotage.

La commune est appelée à délibérer sur cet avenant, le calendrier de validation pour les partenaires sera le suivant :

- CC Petite Camargue : 08/11/23
- PETR Vidourle Camargue : 18/10/23
- Département du Gard : 13/10/23
- Région Occitanie : 20/10/23

### Candidature de la commune de Gallargues-Le-Montueux

La présentation de la candidature de Gallargues-Le-Montueux est effectuée par Laurence BARDUCA-FAUQUET, Adjointe déléguée aux affaires sociales et à la communication

Au regard de la présentation effectuée, la proposition d'avenant est validée par le comité de pilotage.

La commune est appelée à délibérer sur cette candidature, Le calendrier de validation pour les partenaires sera le suivant :

- CC Rhône-Vistre-Vidourle : 09/11/23
- PETR Vidourle Camargue : 18/10/23
- Département du Gard : 13/10/23
- Région Occitanie : 20/10/23

Pour les deux communes concernées ce jour, Mme Laura SOVET s'engage à faire un retour ciblé sur les dispositifs régionaux mobilisables dans le cadre de leurs contrats Bourg-Centre, et à communiquer un modèle de délibération pour la commune de Gallargues-Le-Montueux. Les documents seront transmis par le PETR Vidourle Camargue.

L'ordre du jour est clôturé.

Le Président, Pierre MARTINEZ

